

AVIS AU PUBLIC

Commune de GUIPRY-MESSAC

Révision du Plan Local d'Urbanisme de GUIPRY-MESSAC

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Par délibération en date du 30 novembre 2022, le conseil municipal de Guipry-Messac a arrêté le projet de Plan Local d'Urbanisme de Guipry-Messac dans le cadre de la procédure de révision prescrite par délibération du 26 octobre 2017.

Par arrêté en date du 21 mars 2023, le Maire de Guipry-Messac a prescrit l'ouverture de l'enquête publique qui se déroulera du 06 avril 2023 au 10 mai 2023.

A cet effet, le dossier de projet de révision du PLU sera déposé en mairie principale et en mairie annexe de GUIPRY-MESSAC aux horaires d'ouverture habituels de la mairie principale et du service urbanisme en mairie annexe tels que :

Mairie principale de Guipry-Messac – 2 rue Saint Abdon :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
- le samedi de 9h00 à 12h00

Service urbanisme - Mairie annexe de Guipry-Messac – 15 avenue du port :

- le lundi, mardi et vendredi de 14h00 à 17h00

Le dossier est également consultable sur le site internet de la ville <https://www.guipry-messac.fr> et sur le site <https://www.registre-dematerialise.fr/4575>

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur les cahiers d'observations déposés en mairie principale et en mairie annexe ou à l'adresse enquete-publique-4575@registre-dematerialise.fr. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie principale, 2 rue Saint Abdon 35480 Guipry-Messac.

Mme Michèle PHILIPPE, désignée commissaire enquêteur par décision du président du tribunal administratif de Rennes tiendra des permanences telles que :

- mairie principale – 2 rue Saint Abdon :
 - o le jeudi 06 avril de 9h00 à 12h00
 - o le samedi 15 avril de 9h00 à 12h00
 - o le jeudi 27 avril de 15h à 19h
 - o le mercredi 10 mai de 14h à 17h
- mairie annexe – 15 avenue du port
 - o le mercredi 12 avril de 14h00 à 18h00
 - o le lundi 24 avril de 14h à 18h00
 - o le mardi 02 mai de 9h00 à 12h00
 - o le vendredi 05 mai de 14h00 à 18h00